

SURVEILLANCE AGENT DE SÉCURITÉ CONFIRMÉ

➤ En quoi consiste ce métier ?

Il assure la protection des biens meubles et immeubles ainsi que celle des personnes physiques ou morales liées directement ou indirectement à la sécurité des biens.

L'Agent de sécurité qualifié est reconnu comme Agent de sécurité confirmé dans les cas où :

- Il est titulaire du «CAP Prévention et Sécurité» et employé depuis au moins 6 mois dans l'entreprise
- Il effectue régulièrement des missions nécessitant contractuellement, réglementairement ou par conformité à une norme professionnelle au moins une formation autre que l'aptitude préalable obligatoire, la formation conventionnelle de base, la formation pratique sur site ou l'habilitation électrique et dans laquelle l'Agent ne pourrait être en mesure d'appliquer les consignes et instructions de son poste, ni de réaliser les actions qui en résultent.

➤ Des missions variées et toujours dans l'action !

- Il assure des missions d'accueil et de contrôle d'accès ;
- Il veille à la surveillance générale du site, à la sécurité technique et incendie (de base) ;
- Il intervient pour porter secours et assistance aux personnes et donne l'alerte en cas d'accident ou d'événement exceptionnel.



Patrick,
Agent de sécurité
confirmé

« Après 6 mois passé dans mon entreprise, j'ai évolué vers un poste d'Agent de sécurité confirmé. Mon expérience acquise au fil des mois à été valorisée. J'ai maintenant envie de poursuivre ma formation afin d'évoluer vers de nouvelles responsabilités. »



Les conditions de recrutement

Il faut justifier d'une certification d'aptitude professionnelle préalable (CQP APS), être majeur, avoir un casier judiciaire vierge et être en possession d'une carte professionnelle.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée

➤ Des formations accessibles à tous

Différents niveaux d'études sont possibles pour exercer ce métier. Les CAP (ou équivalent), Mentions complémentaires ou Bacs pros représentent les diplômes de base. Avec un bac + 3 ou un bac + 5, on occupe directement un poste d'encadrement.

L'ensemble des formations initiales de l'ensemble des métiers de la sécurité privée comportent un tronc commun de 41 heures. Il permet d'acquérir des connaissances liées à l'environnement juridique de la sécurité privée (le livre VI du code de la sécurité intérieure, le code pénal, le respect des libertés publiques, la déontologie professionnelle), mais également aux comportements et actions que tous les agents de sécurité privée doivent maîtriser de manière uniforme (les premiers secours, les situations conflictuelles, la transmission des informations).



Hakim,
Agent de sécurité
confirmée

« J'aime travailler en équipe. J'ai un esprit de service développé. Mon métier est devenu une passion que je mets chaque jour au service de tous. J'ai suivi une formation complémentaire de prévention des risques chimiques pour devenir agent de sécurité confirmé. »



11 032
entreprises



près de
175 000
salariés



près de
6 000
créations
d'emplois par an



6 000
CDI par an

➤ La sécurité privée, un secteur qui compte !

La sécurité privée a conscience du rôle qui est le sien au service de la collectivité. Depuis le 12 juillet 1983, il est de notoriété publique dans notre société que la sécurité privée concourt à la sécurité générale. Grandes surfaces, centre commerciaux, entreprises, événements festifs et culturels, aéroports ... les entreprises de sécurité privée interviennent au quotidien pour apporter leurs expertises et contribuer, aux côtés des forces publiques, à la sécurité des citoyens.

Depuis des années, la sécurité privée a engagé sa mutation. Sous le contrôle de l'État, la volonté de se professionnaliser et de se moraliser l'a conduite à des évolutions remarquables.



**OBSERVATOIRE
DES MÉTIERS** de la
sécurité privée